

Conseil Municipal
du 15/10/2025



Procès verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Théniau, sous la présidence de Mme PIETU Delphine Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Date de Convocation du Conseil Municipal : 30/09/2025

Date d'affichage : 03/10/2025

Présents : PIETU Delphine - TOURATIER Vincent -HUGUET Sylvie -TEIXEIRA - Antonio - BLANCHARD Sophie - BRANGER Aline - BLANCHET Fabien - LABRY - Olivier -BOURSET Fabien -MORNAY David.

Absents et excusés : DURAND Marie-Jo qui a donné pouvoir à LABRY Olivier - PORTE Pierre qui a donné pouvoir à TEIXEIRA Antonio, PORTE Raymonde qui a donné pouvoir à HUGUET Sylvie .

Secrétaire : M TEIXEIRA Antonio

DELIBERATION 23/2025 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

À la suite d'une insuffisance de crédits au compte 7392221 pour le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales), Madame la Maire propose d'effectuer les modifications suivantes :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Chapitre 014		Chapitre	
Compte 7392221	+20,00 €	Compte	€
			€
Chapitre 011			
Compte 60624	-20,00 €		
Total	0		
Recettes		Recettes	
Chapitre		Chapitre	
Compte	€	Compte	€
Total		Total	

Délibération prise à l'unanimité.

	Nombre de voix
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

DELIBERATION 24/2025 - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2025 / FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY.

Conseil Municipal
du 15/10/2025



Procès verbal

Dans le cadre du programme de voirie rurale 2025, des travaux ont été effectués « Chemin des Sables (tranche 3) » sur la commune de Théniau,

Dans le cadre du fonds de concours octroyé à la communauté de commune qui exerce la compétence voirie il convient de délibérer sur le plan de financement

Considérant que la Communauté de communes, a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Le plan de financement des travaux est donc défini comme suit :

Montant des travaux :

- Fonds de concours de Théniau
- Part Communauté de Communes

35 377,71 € HT soit 42 453,25 € TTC

7 075,54 € HT soit 8 490,65 € TTC

28 302 ,17 € HT soit 33 962,60 € TTC

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement défini ci-dessus concernant les travaux de voirie effectués sur la Commune de Théniau.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité ce plan de financement et versera 7 075,54 € HT soit 8 490,65 € TTC à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

	Nombre de voix
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

DELIBERATION 25/2025 – SERVICE CIVIQUE

Le service civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public

Les jeunes accomplissent une mission d'intérêt général d'au moins 24 heures hebdomadaires, dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation et ciblés par le dispositif. Les missions sont orientées auprès du public principalement sur le terrain, en favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale :

Solidarité – Santé – Education pour tous – Culture et loisirs – Sport – Environnement – Mémoire et citoyenneté – Développement international et action humanitaire – Intervention d'urgence.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux environnementaux, et de proposer à ces jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences et prendre de temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des

Conseil Municipal
du 15/10/2025

Procès verbal



jeunes de toutes origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le service civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyennes par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas du code du travail, Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'État au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier, L'indemnité mensuelle perçue par le volontaire est égale à 619,83 € brut . L'état lui verse 504,98 € et la collectivité 114,85 €.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil sera chargée de préparer d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions. L'engagement dans une mission de service civique ouvre le droit à un régime de protection sociale financé par l'État ainsi qu'à la formation.

La Commune souhaite accueillir un jeune volontaire à compter du 03 novembre 2025.

Afin de mettre en œuvre l'engagement de service civique, la collectivité doit demander un agrément.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Madame la Maire à faire les démarches pour obtenir un agrément et signer les documents nécessaires.

	Nombre de voix
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

DELIBERATION 26/2025 CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL – CONVENTION AVEC APST 18 (ASSOCIATION DE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL).

Madame la Maire propose de résilier la convention avec le centre de gestion qui propose des visites médicales uniquement au centre de gestion situé à Plaimpied-Givaudins. Ces visites médicales loin de la commune sont de nature à entraver le fonctionnement des services (une heure de route).

Madame la Maire propose de signer une convention avec APST qui détient une antenne à Vierzon.

Madame la Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour effectuer les démarches auprès de cet organisme et l'autorisation de signer les documents utiles à l'adhésion de la commune.

Conseil Municipal
du 15/10/2025

Procès verbal



Après délibération les membres du conseil autorisent à l'unanimité Mme La Maire à résilier la convention avec le Centre de Gestion du Cher et d'effectuer les démarches d'adhésion avec l'Association de Prévention en Santé Travail du Cher (APST)

	Nombre de voix
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

DELIBERATION 27/2025 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION EGLANTINE VIERZON HANDBALL ET AU COMITE DEPARTEMENTAL JPA (JEUNESSE EN PLEIN AIR) DU CHER.

La commune de Théniau apporte son soutien financier aux associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation, la part des fonds propres, etc.

- ✓ Suite à la demande déposée par l'association du **Eglantine Vierzon Handball** il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 100,00 €.
- ✓ Suite à la demande déposée par l'association **Jeunesse en Plein Air du Cher** il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 100€.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 100€ à l'association Eglantine Vierzon Handball et 100€ au comité JPA du Cher.

	Nombre de voix
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Fin de séance 19h45